

# Actualités

## NOUVELLE MOBILISATION POUR LES RETRAITES

Alors que depuis fin février, le gouvernement multiplie les réunions de concertation, rencontres bilatérales, groupes de travail et sous-groupes sur les retraites, en alternant avec des déclarations médiatiques jugées provocantes et contraires à la volonté de dialogue pourtant tant prônée, les organisations syndicales, ont décidé le 17 mars dernier de faire une nouvelle fois entendre leur voix sur ce dossier des retraites, en appelant à une grande journée de mobilisation le 3 avril prochain avec « manifestations et arrêts de travail ».

Mais pas question cette fois de se limiter à l'unique sujet des retraites : il y sera aussi question des salaires alors même que le ministère de la Fonction publique a annoncé le report de la négociation salariale à l'automne prochain, après le bouclage du dossier sur les retraites, des effectifs et bien sûr de la décentralisation !

Extrait de la déclaration commune « Les organisations syndicales\* ont défini ensemble le 7 janvier « les axes prioritaires pour une réforme garantissant l'avenir des retraites ». Elles ont organisé le 1<sup>er</sup> février une importante journée de manifestations. Elles ont demandé le 19 février que les 7 exigences formulées soient mises à l'ordre du jour d'une vraie négociation.

Nous en sommes aujourd'hui très loin. La négociation est avant tout une concertation qui traîne en longueur. Les choix gouvernementaux se précisent sur les questions essentielles : refus de s'engager sur le principe d'un taux de remplacement des retraites, refus de rediscuter des conséquences de la Réforme Balladur de 1993, blocage sur l'ouverture d'un droit au départ anticipé pour les car-

rières longues, renvoi à d'hypothétiques négociations futures pour les travaux pénibles, priorité donnée à l'allongement de la durée de cotisation et réserves quant à la possibilité d'augmenter les cotisations... Le principe de l'égalité entre les régimes publics et privés, conduirait dans ce cadre à un alignement par le bas sur la situation dégradée des salariés du privé et la remise en cause de fait du droit à la retraite à 60 ans.

Le Gouvernement avait déclaré que « le mois de mars serait celui des clarifications ». A ce stade, les salariés du privé, ceux du secteur public, les fonctionnaires, doivent savoir que le Gouvernement et le MEDEF préparent une réforme dont la première conséquence serait la baisse programmée du taux de remplacement donc du niveau des pensions et des retraites.

Il importe que les salariés et les retraités, dans l'unité, fassent à nouveau entendre leurs exigences et cela pour peser sur les choix du Gouvernement avant qu'il ne les arrête... ».

Le SNPDEN a également appelé les personnels de direction à s'associer, par la grève et les manifestations, à cette journée de mobilisation pour l'amélioration et la garantie de notre système de retraite.

\* CGT, CGT-FO, UNSA, FSU

## RÉACTIONS EN CHÂÎNE CONTRE LA DÉCENTRALISATION

Genèse d'un discours contradictoire ou caricature de débat démocratique !

Si depuis le début de l'année scolaire les motifs de grogne syndicale ne manquent pas - réductions budgétaires, suppression de postes, nouveau statut des assistants d'éducation, salaires, retraite -..., ayant déjà engendré grèves et mouvements de protestation, c'est sur le thème de la décentralisa-

tion et de l'absence de dialogue social que Luc Ferry a fait l'unité contre lui !

En effet, alors que lui et son ministère avaient toujours indiqué à maintes reprises qu'ils « n'étaient pas demandeurs » de décentralisation, que le transfert des personnels TOS n'était pas à l'ordre du jour, et que rien ne se ferait de toute façon sans l'accord de ceux-ci, les annonces du Premier ministre sur la décentralisation, en conclusion du cycle des Assises des Libertés locales le 28 février dernier, notamment sur le transfert aux collectivités territoriales de plus de 110 000 personnels de l'éducation nationale (techniciens et ouvriers de service,

et l'information sur les métiers... Il semble logique de transférer [au département] la responsabilité de la médecine scolaire et des assistantes sociales en milieu scolaire [...]. Le département [...] doit être responsable de la carte des secteurs des collègues [...]. Les personnels TOS ont vocation à servir sous l'autorité des collectivités. Nous discuterons avec eux des modalités de leur transfert »...

Après quoi, Luc Ferry a indiqué : « Le gouvernement a décidé, j'y souscris à 100 % car c'est moi qui ai proposé ces mesures. Les syndicats doivent savoir qu'une majorité politique a le droit de prendre des décisions, ce serait



assistants sociaux, conseillers d'orientation et médecins scolaires) ont provoqué un tollé général chez les syndicats.

Morceaux choisis  
«Les régions prendront en charge l'orientation des jeunes

contraire à la démocratie républicaine de le nier... ».

La suite des événements est connue : boycott de la séance du CSE du 13 mars ainsi que des rencontres prévues entre les ministres et les organisations syndicales sur le

thème des modalités de transfert des personnels, multiplication des actions en régions, manifestation à l'appel du SNAEN de près de 2000 personnes le 14 mars à Chasseneuil du Poitou et grève unitaire nationale du 18 mars.

Solidaire des personnels, le SNPDEN a d'ailleurs très clairement dénoncé, tant dans le communiqué appelant les personnels de direction à prendre part à la grève que dans l'édito du secrétaire général du n° 106 de Direction, l'absence de dialogue social, le manque de préparation et de cadrage prédominant dans ce dossier de la décentralisation, les mesures proposées ne répondant pas aux besoins, aux attentes et aux enjeux du service public d'éducation.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, le Ministère vient de convier les « organisations syndicales représentatives » à des « rencontres techniques sur la situation des personnels appelés à rejoindre les collectivités territoriales », avec au menu les missions des personnels, le champ de la décentralisation et les modalités concrètes des transferts...

En réponse à cette annonce, les fédérations syndicales ont réitéré leur totale opposition au projet de décentralisation des personnels TOS et appellent l'ensemble des personnels à faire grève le 3 avril. Une manifestation nationale est également prévue à Paris mi-mai, au moment où les lois organiques devraient être modifiées.

Selon les termes employés par Patrick Gonthier, secrétaire général de l'Unsa éducation, les fédérations syndicales assurent que « c'est le prologue qu'elles jouent » et que le mouvement qui s'amorce va croiser d'autres revendications, notamment celles portant sur les retraites. [...] (Sources : Dépêche AEF du 25 mars). A suivre...

## PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Le 6 mars dernier, les ministres de l'éducation, Luc Ferry et Xavier Darcos, ont signé avec le secrétaire d'état

aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, un protocole d'accord visant à encourager l'esprit d'entreprendre à l'école.

Ce protocole a « pour objectif de favoriser la connaissance de l'entreprise, de valoriser l'image des métiers et des filières professionnelles et d'encourager la volonté des jeunes à prendre en main leur destin par l'initiative économique ».

Cinq priorités ont ainsi été définies dans ce cadre :

- le lancement d'une campagne nationale de promotion pour sensibiliser jeunes, parents et autres acteurs du système éducatif à l'esprit d'entreprendre ainsi qu'une « journée européenne de l'entreprise »,
- le recensement et la mutualisation des initiatives grâce aux actions de l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat créé en mars 2001,
- l'organisation, dès la rentrée 2003, d'un concours national des meilleurs projets pédagogiques de création d'entreprises, en associant les rectorats, les partenaires du monde économique et des réseaux d'appui à la création d'entreprise,
- l'intégration du thème de la création d'entreprise dans les dispositifs pédagogiques existants tels que les travaux personnels encadrés, les itinéraires de découverte et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel...,
- l'accompagnement des enseignants par la formation et des actions de sensibilisation avec notamment des modules spécifiques traitant de la création d'entreprise, des stages d'immersion ainsi que le développement d'interventions de dirigeants d'entreprises au sein des établissements.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce protocole d'accord, une commission nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre, qui aura pour charge de produire un rapport annuel, devrait être mise en place.

## BULLETINS SCOLAIRES ET CARNETS DE CORRESPONDANCE VIRTUELS

La dernière trouvaille en date du Ministère de l'Éducation nationale a été lancée par Xavier Darcos le 21 mars dernier lors d'un entretien au journal Le Parisien : il s'agit du développement de l'accès par internet aux bulletins scolaires et au carnet de correspondance.

L'idée générale, qui devrait être testée dès la rentrée prochaine dans certains collèges pour une généralisation d'ici 4 ans, consisterait à permettre aux parents, grâce à un code d'accès personnel et sécurisé, d'accéder à toutes sortes d'informations concernant la scolarité de leurs enfants : dates de réunions avec les enseignants, bulletins scolaires et suivi des notes, menus des cantines... et même le relevé des absences.

Une annonce qui laisse sceptique parents et syndicats enseignants qui la jugent plutôt irréaliste, compte tenu notamment du fait que les familles ayant accès à internet demeurent encore une minorité. Qui plus est, ce n'est sans doute pas avec de telles mesures que vont pouvoir s'améliorer les relations entre certains parents et l'école.

Les principales associations de parents d'élèves se sont ainsi montrées très réservées : du côté de la PEEP, on pense que le développement d'un tel système ne pourra se faire que « de façon complémentaire aux bulletins et carnets existants et au dialogue entre parents et enseignants... » et qu'il « risque d'accroître encore les inégalités, en



laissant pour compte les nombreuses familles qui ne sont pas équipées » ; quant à la FCPE, elle pense aussi que cela ne

peut que contribuer encore à exclure et marginaliser ceux qui déjà n'osent pas franchir les portes de l'École ».

Sur l'accès à Internet, le ministre délégué a indiqué que le gouvernement réfléchissait « à la manière d'aider des parents ne disposant pas de ressources financières suffisantes à s'acheter un ordinateur personnel » : argument qui est loin de convaincre quand on pense aux problèmes d'équipements informatiques que connaissent déjà certains établissements... ; de plus, ces équipements ne seront sans doute pas pris en charge par l'État.

## SANTÉ DES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Fin février, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a présenté un plan pour l'amélioration de la santé des jeunes en milieu scolaire, s'organisant autour de 3 axes principaux :

- le repérage et le suivi des troubles de la santé des élèves
- l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risques,
- la mobilisation des moyens nécessaires.

Ce plan prévoit d'abord un dépistage plus précoce et renforcé des troubles éventuels, en avançant notamment d'un an la classique visite médicale de fin de maternelle et en la complétant systématiquement par deux autres consultations, en CM2 et en 3<sup>e</sup>.

Un « plan contact » devrait également voir le jour dans chaque département (...) après concertation entre les professionnels de l'Éducation nationale et le secteur de la santé mentale, pour le signalement et la prise en charge des urgences psychiques détectées à l'École ; dispositif qui devrait être complété par un « plan santé » établi au début de chaque année scolaire entre l'inspecteur d'académie et les autorités sanitaires, en association avec les partenaires locaux, et qui sera accompagné d'un nouveau dossier de santé du jeune, appelé à rem-

placer progressivement l'actuel carnet de santé.

Concernant le 2<sup>e</sup> axe du plan, à savoir l'éducation à la santé tout au long de la scolarité, des dispositions seront prises pour que l'ensemble des élèves, depuis l'école jusqu'au lycée, bénéficient de 3 séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité (cf. circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 parue au BO n° 9 du 27 février 2003).

Concernant les drogues et produits dangereux, le partenariat avec la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie sera renforcé et les trafics de « produits illicites » dans les établissements devraient être punis avec une « très grande sévérité ». *« Tout élève surpris à [en] faire commerce (...) fera l'objet d'une procédure disciplinaire immédiate en vue de son exclusion, accompagnée d'un signalement aux autorités judiciaires ».*

En ce qui concerne la lutte contre le tabagisme, affichée comme une priorité, le ministre a indiqué que « les instructions les plus fermes seraient données pour que la loi Evin soit strictement appliquée dans l'enceinte des établissements scolaires, tant par les élèves que les adultes » : instructions certes mais aucune précision cependant sur les moyens prévus pour faire respecter la règle ! De plus, les élèves souhaitant engager une démarche de sevrage tabagique trouveront un accompagnement dans les infirmeries scolaires dans lesquelles pourront être délivrés ponctuellement et gratuitement des substituts nicotiques. Dès la rentrée 2003, seront d'ailleurs créés dans des établissements volontaires 20 centres d'expérimentation pilotes équipés de matériel et de documentation pour l'information et le conseil contre le tabac.

Face à l'augmentation inquiétante du risque d'obésité chez les jeunes, l'éducation nutritionnelle sera développée, avec notamment la diffusion d'informations et de conseils aux parents dès l'école maternelle et la limitation, dans les établissements, de la présence de distributeurs de boissons et d'aliments hyper caloriques, tandis que l'installation de fontaines à eau devra elle être généralisée. L'application des directives sur l'équilibre des

repas servis dans le cadre de la restauration scolaire sera également contrôlée.

Le plan Darcos prévoit également une formation aux gestes de premier secours à destination tout d'abord de tous les enseignants, mais aussi des élèves eux-mêmes, avec notamment, au niveau du collège, l'instauration d'une formation débouchant sur l'obtention pour tous les collégiens d'ici 2007 d'une attestation de formation aux premiers secours.

Enfin, pour aider à la mise en œuvre de ce plan, a été annoncée, non pas la création de postes d'infirmier(e)s ou de médecins supplémentaires, mais la possibilité d'accueillir chaque année dans les établissements scolaires, près de 600 étudiants en médecine générale pour y réaliser leurs stages. Et, pour conseiller les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la santé, un comité d'experts issus des diverses disciplines scientifiques s'intéressant aux modes de vie et à la santé de l'enfant et de l'adolescent en milieu scolaire sera créé.

Si cette nouvelle impulsion à la politique de santé en faveur des élèves a été accueillie favorablement par la plupart des syndicats, tous craignent cependant qu'elle ne demeure au stade des bonnes intentions, car non accompagnée des moyens supplémentaires nécessaires à sa mise en application. Pour l'UNSA-Éducation, ces « louables intentions » sont ainsi « fortement hypothéquées par l'absence de moyens et par les menaces de transfert aux départements des médecins scolaires ».

## ASSIDUITÉ SCOLAIRE ET RESPONSABILITÉ DES FAMILLES

Le ministre délégué à la famille a présenté le 26 mars en Conseil des Ministres une communication relative à l'assiduité scolaire et à la responsabilité des familles. Six mois après le tollé provoqué

par l'annonce, dans l'avant projet de loi sur la sécurité intérieure, d'une amende de 2 000 € pour sanctionner les absences injustifiées et répétées d'élèves, qualifiées alors de délit, l'heure semble être à présent à la modération.

Quatre orientations principales ont ainsi été retenues :

- la clarification des responsabilités entre l'établissement et l'inspecteur d'académie face aux manquements à l'obligation scolaire, qui passera nécessairement par une « modernisation des textes » précisant les responsabilités de chacun des acteurs,
- la mise en œuvre d'une instance partenariale au niveau départemental pour élaborer des actions de prévention et promouvoir des actions de soutien à la responsabilité parentale, avec comme nouveauté la création notamment d'un module pour les aider à mieux assurer leurs fonctions éducatives,
- l'abrogation du dispositif actuel, jugé inéquitable et peu efficace, de suspension des allocations familiales en cas de non respect de l'obligation scolaire,
- le renforcement de la sanction pénale par une amende, qui atteindra au maximum 750 € pour les parents n'ayant pas pris toutes les mesures nécessaires pour que leurs enfants de moins de 16 ans suivent normalement l'enseignement scolaire.

Christian Jacob a également annoncé la mise en place de mesures d'accompagnement en faveur de la formation et de la sensibilisation des personnels et de l'information des familles.

Le suivi et la mise en œuvre de ces mesures, qui devraient être opérationnelles dès la rentrée 2003, seront assurés par un groupe d'appui interministériel piloté par le délégué interministériel à la famille.

## JOURNÉES DE L'ENGAGEMENT : ENVIE DE RÉAGIR

La Campagne sur l'Engagement des Jeunes est à présent sur les rails et

les établissements scolaires ont été destinataires du matériel à diffuser dans ce cadre.



Plus que « l'Envie d'agir », le lancement de cette campagne a suscité à deux reprises l'envie de réagir du SNPDEN :

- envie de réagir tout d'abord à la vue d'une des affiches de la campagne considérée comme choquante, à travers la représentation d'une jeune femme accompagnée d'un slogan barrant sa poitrine « aujourd'hui mon engagement, demain mon expérience ». Dans un communiqué, le SNPDEN a d'ailleurs demandé aux personnels de direction de ne pas apposer cette affiche consternante qui prouve, s'il en est besoin, le chemin qu'il reste à parcourir dans la lutte contre les comportements sexistes ;
- envie de réagir également pour dénoncer la présence sur le site du ministère consacré à l'engagement, des propos sexistes d'un des parrains de l'opération, Alexandre Jardin, qui déclare notamment que l'engagement, « reste le meilleur moyen de draguer des filles » et que « celles qui s'engagent ont ce quelque chose de particulier qui fait les grandes amoureuses ». Dans un second communiqué », le syndicat a donc demandé que ces propos éducativement mal venus - au moment même où le ministre attire l'attention sur les défis de la mixité - et décrivant l'engagement comme le rabattage intéressé des engagées par les engagés

mus par ce principal motif, soient rapidement supprimés du site ministériel.

Une chose est sûre, si cette campagne avait du mal à prendre dans certains établissements - les échos des recto-rats dénotent en effet une implication à géométrie variable, certains exerçant une pression assez forte sur les chefs d'établissement pour l'organisation de ces journées, d'autres pas - et si elle n'enthousiasme pas vraiment parce que jugée trop éloignée des préoccupations de terrain et organisée à une période particulièrement chargée, dans des conditions de faisabilité administrative parfois difficiles, c'est encore moins avec de tels propos que les troupes vont se sentir davantage mobilisées!

D'une manière générale, le syndicat estime qu'il s'agit là encore d'une journée à thème supplémentaire du ministère de l'Éducation nationale, qui plus est, avant tout trop médiatique.

## VIOLENCES SEXISTES ET MIXITÉ

D'après le ministère de l'éducation nationale, les comportements sexistes semblent se multiplier en milieu scolaire depuis plusieurs mois.

« Nous constatons que les phénomènes de violence sexistes se généralisent, en tous les cas augmentent et que la politique que nous conduisons doit intégrer cette nouvelle donnée [...]. Évidemment nous pouvons réprimer, nous devons réprimer, mais il faut aussi que nous nous posions un certain nombre de questions sur nos capacités à gérer la mixité [...]. Nous nous rendons compte que certaines jeunes filles aujourd'hui souhaiteraient que des classes ne soient pas mixtes pour que les garçons ne les empêchent pas de travailler... : telle a été une partie des propos de Xavier Darcos sur la mixité lors d'une séance de questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale le 12 mars dernier.

Le ministère a ainsi décidé de mettre en place des expérimentations dans ce domaine

dans deux académies pilotes - Caen et Rouen - ; l'objectif étant d'expérimenter notamment des séances d'éducation sexuelle séparées mais aussi d'obtenir une photographie des proportions de filles et de garçons dans les différentes filières et options. Il a par ailleurs annoncé l'installation prochaine d'un groupe de travail pour réfléchir à une meilleure représentation du père et de la mère dans les différents conseils des établissements scolaires, quelle que soit la situation du couple, car selon lui, « favoriser l'implication active [des deux parents] dans la scolarité de l'enfant ne peut qu'aider à la reconnaissance et au respect mutuel des deux sexes ».

## DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME À L'ÉCOLE

Luc Ferry a confirmé dernièrement sa volonté de mettre à la disposition des enseignants et des élèves un « livret républicain » afin de rappeler les principes de la République et de lutter contre les communautarismes, ainsi qu'un guide méthodologique à l'usage des enseignants et des médiateurs pour les aider à répondre aux situations de conflits.

Ces annonces s'inscrivent en fait dans le prolongement des mesures qui ont été présentées le 27 février dernier alors même que le ministère avait fait part de son inquiétude face à la montée récente de dérives et d'incidents dans un certain nombre d'établissements.

Parmi ces mesures on peut citer : la mise en place, au sein du ministère et dans chaque académie, d'une cellule de veille et de suivi des incidents avec l'appui d'une vingtaine de médiateurs prêts à intervenir dans les établissements « à problèmes », le recensement des incidents, le renforcement de l'éducation civique dans la refonte des programmes du collège, le durcissement des sanctions à l'égard des actes et propos racistes en donnant aux recteurs des ins-

tructions et consignes de fermeté, la conduite d'une série de consultations tout azimut (conseils de jeunesse, CVL, conférence des présidents d'universités, syndicats étudiants...).

Le ministre de l'éducation nationale a d'ailleurs réuni le 19 mars dernier près de 80 chefs d'établissement concernés par le sujet. Et, estimant que les tensions risquaient d'être ravivées dans le contexte actuel de la guerre en Irak, il a prôné la méthode forte en leur conseillant de « déposer plainte » en cas de faits antisémites ou racistes en milieu scolaire.

L'initiative du ministère en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à l'école « est plutôt positive mais il ne faut pas non plus dramatiser les actes racistes dans les établissements scolaires » a déclaré le secrétaire général du SNPDEN interrogé par l'AEF sur le sujet. En revanche, il juge « essentiel » de se préoccuper de « la banalisation du racisme dans les discours et les comportements » et de conduire un travail de prévention.

Le SNPDEN déplore cependant, qu'une fois de plus, de telles réflexions et actions aient lieu en dehors de toute concertation avec les syndicats.

## VOYAGE SUR LE NET



■ En complément au site « Eures » spécialisé sur les offres d'emplois, la commission européenne a lancé récemment un nouveau portail Internet Ploteus :

[www.ploteus.com](http://www.ploteus.com) qui offre des informations détaillées sur l'éducation et la formation en Europe. Il répertorie les sites internet des ministères de l'Éducation des États membres, des informations sur les systèmes nationaux d'éducation et de formation, sur les programmes d'échanges européens, les sites internet d'établissements d'enseignement supérieur et donne des conseils et renseignements pratiques sur les destinations envisagées (logement, cadre juridique, questions fiscales, sécurité sociale...).

## EN BREF...

► Les journées Autour du libre 2003 co organisées par le Groupe des Écoles des Télécommunications et le SCE-REN-CNDP dont le thème général est « Le libre, un choix de société? », se dérouleront les 21, 22 et 23 mai prochains à l'ENST (Paris 13). Pour l'inscription, gratuite mais obligatoire, le programme détaillé et diverses informations, voir le site: [www.autourdulibre.org](http://www.autourdulibre.org).

► Les 16 et 17 mai, aura lieu à Paris un colloque sur le thème « Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles » organisé par l'Union des professeurs de spéciale, avec la Conférence des grandes écoles et les autres associations de professeurs de classes prépas. Renseignements au 03 26 47 07 11 (Sources : Lettre de l'éducation du 11 mars 2003)

► Olivier Dugrip, professeur de droit à l'université de Montpellier, a été nommé au Conseil des ministres du 19 mars dernier, recteur d'académie, directeur du Centre national d'enseignement à distance (CNED), en remplacement de Guy Aubert.

► Le ministère a indiqué récemment à l'AEF (dépêche AEF du 17 mars) qu'il n'y aurait pas de réforme du baccalauréat professionnel. Les expérimentations conduites depuis 1 an sur certaines filières ne seront pas étendues et le bac pro en 4 ans sera maintenu.

► L'article 2 du décret 2003-181 du 5 mars 2003 raccourcit à 12 mois le délai de mise en œuvre des programmes scolaires après leur publication, sauf décision expresse du ministre, après avis du CNP et du CSE.

► Sur les 26 projets déposés par 10 académies, le ministère soutient 19 projets de création ou de réhabilitation d'internats de collèges publics. 11 internats de collège vont ainsi être créés en France, avec le soutien du ministère, en partenariat avec les conseils généraux des départements concernés : 1 dans l'académie d'Amiens, 3 à Créteil, 1 à Versailles, 4 en Guadeloupe et 2 en Guyane. Est prévue en outre l'attribution de 6 000 primes supplémentaires pour les élèves internes en 2003 (Sources : Dépêche AEF du 19 février 2002).